



GUIDE DU PARENT

Terrain de jeux de Saint-Félix-d'Otis

Été 2025

Du 1 juillet (mardi) au 14 août

Fonctionnement

Le terrain de jeux de Saint-Félix-d'Otis offre la chance à vos enfants (5 à 12 ans) de vivre une période de 7 semaines remplie d'activités créatives et enrichissantes telles que des sorties à la plage, biblio mobile, ateliers, des semaines thématiques, le lit de camp et de beaux bricolages.

En plus, le tout se déroule dans un environnement sécuritaire, amusant et encadré par des animateurs formés et dynamiques.

Le terrain de jeux sera partagé entre 3 jours au **Chalet des Loisirs** et une journée au **camping municipal de Saint-Félix-d'Otis**, pour les jeunes de **5 ans** (au 30 septembre 2025) **à 12 ans**, à **temps complet seulement** (4 jours/semaine) sauf aux vacances des parents.

Exceptionnellement, le terrain de jeux commencera **MARDI le 1^{er} juillet** 2025 et **sera fermé LUNDI** pour la fête du Canada et le coût pour cette semaine sera d'une journée payée en moins sur la facture.

Lieux du terrain de jeux

Lundi, mardi et jeudi: Chalet des loisirs

Mercredi : Camping municipal de Saint-Félix-d'Otis (beau temps/mauvais temps)

Les parents devront venir porter et chercher leurs enfants selon l'horaire.

Durée du terrain de jeux : du 1 juillet au 14 août 2025 (7 semaines).

Horaire : du lundi au jeudi, sauf le 30 juin, le terrain de jeux sera fermé.

Heures d'arrivée et de départ : 7 h 30 à 16 h 30

Entre 7 h 30 et 8 h : Arrivée et accueil des enfants au chalet des loisirs ou au camping

8 h à 16 h : Déroulement des activités

16 h à 16 h 30 : les parents doivent venir chercher leurs enfants au chalet des loisirs ou au camping, selon l'horaire.

Inscription (Les résidents de Saint-Félix-d'Otis seront priorisés)

La période d'inscription se tiendra jusqu'au **16 mai 2025** en ligne sur le lien joint au courriel (un formulaire par enfant).

Coût et informations

60\$ par semaine/enfant, **50\$** par semaine pour le deuxième enfant, **40\$** par semaine pour le troisième et gratuit pour les autres

- Le paiement de la semaine devra être reçu à la municipalité **vendredi de la même semaine par** : virement entre personne pour les membres de Desjardins au transit : 70019 et folio 020058-4
- ou par interac pour les membres des banques : virement Interac
- gina.brassard@st-felix-dotis.qc.ca réponse : **garderie**

Si le solde n'est pas acquitté, des procédures seront prises et votre enfant pourrait se voir retiré du terrain de jeux jusqu'au paiement du solde. Il sera possible, exceptionnellement, de prendre des ententes de paiements qui devront être approuvées par la direction.

Pour tout changement d'horaire, il est de la responsabilité des parents d'aviser **la responsable du terrain de jeux**, July-Ann Houde au 418-690-6944.

Veuillez prendre note que le parent sera facturé selon l'inscription **à temps complet et non sur la présence réelle** et un relevé 24 sera envoyé à la fin de l'année.

Pénalité pour tout retard en fin de journée. Aucun débordement d'horaire ne sera autorisé et 5\$ par bloc de 15 minutes sera chargé au parent.

Le terrain de jeux est responsable de l'enfant dès son arrivée au local jusqu'à son départ pour le retour à la maison.

Activités

Les activités extérieures seront priorisées et les activités intérieures en cas de pluie. La thématique du lit de camp sera au menu des activités afin de favoriser la lecture auprès de vos enfants ainsi que les thématiques du comité AGIR.

Afin de permettre la baignade supervisée par un sauveteur-plage et différentes activités, tous **les mercredis**, le terrain de jeux se déroulera au camping municipal, et ce, beau temps mauvais temps. Le parent devra venir porter et venir chercher son enfant à cet endroit.

Médicaments



Dans le cas où un animateur doit accompagner un enfant pour la prise d'un médicament, quel qu'il soit, le parent doit **obligatoirement remplir et signer** le « Formulaire d'autorisation pour l'administration d'un médicament ». **Aucun médicament** ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite. Les enfants ont la responsabilité d'avoir leur médicament avec eux. Tout médicament devra être dans la **boîte d'origine avec les posologies**.

Hygiène et crème solaire



Dans le cadre de la politique d'hygiène, d'hydratation et de la protection contre le soleil, le camp de jour s'assure d'avoir des points d'eau accessible à tous. De plus, les enfants et le personnel de camp instaurent dans leur routine le lavage des mains avant le dîner et après toute activité qui en serait nécessaire. Lors d'activités extérieures, chaque enfant se doit d'appliquer de la crème solaire. En raison des allergies, le camp de jour municipal ne fournit pas de crème solaire aux participants.

Enfant malade



Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de **le garder à la maison** afin d'éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone et **devront venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais**.

Repas



Nous priorisons les **repas froids ou thermos**; il n'y aura pas de micro-ondes. De plus, il est important de penser à un sachet de glace de type « ice pack » pour la conservation des aliments.



Attention aux allergies!

➤ Veuillez prioriser des aliments **ne contenant pas** de traces de **noix ou d'arachides**, ainsi que des **fruits de mer**.

Vêtements et accessoires

Par souci de sécurité et de convenance, le port des items énumérés ci-dessous est **à éviter** au camp de jour. En cas de non-respect du présent code, les parents seront rapidement informés et selon la situation, un changement pourrait être exigé immédiatement ou pour le lendemain en vue d'être conforme.

Recommandations

Il est fortement recommandé aux enfants de porter des **chaussures ou des sandales qui tiennent bien le pied** par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées au camp (déplacements, sports, etc.).

À éviter :



Les sandales de type *gougounes* et les ballerines qui ne tiennent pas le pied



Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires



Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants



Argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.

Attention !



Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué pour la journée**. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. Nous recommandons d'identifier les effets personnels de vos enfants.

Planification

Les animateurs auront la responsabilité d'élaborer une planification d'activités pour chaque semaine! Afin d'assurer un service de qualité, elle se doit de respecter les consignes suivantes :

- ✚ Offrir des **activités variées** d'une semaine à l'autre avec des thématiques originales.
- ✚ Offrir un minimum de **60 minutes d'activités physiques par jour**.
- ✚ Respecter les **horaires** pour la lecture et le dîner.
- ✚ **Éviter** les projections de films ou d'émission de télévision ou les jeux vidéo, sauf en cas d'activités spéciales et/ou thématiques.

Tous les jours, j'apporte mon



et.....

Dans mon sac à dos

- Linge de rechange, casquette, chapeau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Imperméable
- Anti-moustique
- Des vêtements adaptés à la température du jour

Dans ma boîte à lunch

- Repas froid ou dans un thermos (micro-onde **non disponible**)
- Ustensiles
- 2 collations (au minimum)
- Bouteille d'eau
- Sachet de glace de type « ice pack »

Bon été!




CODE DE VIE (terrain de jeux)

Quand je suis au camp de jour, je :

- **respecte** les autres enfants et les animatrices dans mes paroles et mes gestes;
- **respecte** le matériel et les lieux;
- **respecte** les règles et le code de vie du terrain de jeux;
- **demeure** sous la supervision de mon animateur et l'avise avant de quitter

Gestion de la discipline

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du terrain de jeux. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Degré de gravité : <u>MINEUR</u>	Degré de gravité : <u>MAJEUR</u>
Actions posées : Mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.	Actions posées : Violence physique, bris de matériel, crise de rage ou tout acte compromettant la sécurité des autres.
Escalade des sanctions	Escalade des sanctions
<ol style="list-style-type: none">1. Avertissement verbal2. Discussion avec l'animateur3. Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur4. Retrait ou non-participation à une activité5. Rencontre avec le superviseur et appel aux parents selon la situation6. Avis disciplinaire et rencontre avec les parents7. Expulsion d'une journée*8. Expulsion définitive du terrain de jeux*	<ol style="list-style-type: none">1. L'enfant est retiré de son groupe : Rencontre avec l'animateur et un superviseur Rencontre avec les parents Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois jours*2. Expulsion définitive du terrain de jeux*
<p style="text-align: center;">* <u>Suspension et expulsion</u></p> <p> La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension.</p>	